

Startups et structures d'accompagnement en Algérie : réalités

واقع هيئات مرافقة المؤسسات الناشئة في الجزائر

Belghache Safia *, maître de conférences B, université d'Alger3, Algérie.

Email : s.belghache@gmail.com

Date de réception:17/11/2024 , date d'acceptation : 27/12/2024

Résumé

Cet article s'intéresse à comprendre la situation des structures d'accompagnement en Algérie, et à mettre en évidence leur contribution dans le développement et la pérennité des startups.

L'objectif premier de ces organismes est de permettre l'aboutissement des projets innovants vers des entreprises innovantes, et d'assurer la viabilité des startups afin de minimiser le risque d'échec. L'étude révèle que, bien que l'Algérie ait massivement investi ces dernières années dans le développement de ces infrastructures, une vision d'ensemble et une coordination entre les différents secteurs sont nécessaires pour optimiser les retombées.

Mots clés : startup, accompagnement, incubateurs, accélérateurs, pépinières d'entreprises.

Classification JEL : L26, 032, M13

مستخلص:

يهدف هذا المقال إلى فهم وضعية هيئات المرافقة و دورها في تطوير الشركات الناشئة في الجزائر. الهدف الرئيسي لآليات المرافقة هو تمكين المشاريع المبتكرة من أن تصبح شركات مبتكرة و ضمان استمرارية الشركات الناشئة لتجنب فشلها.

خلصت الدراسة إلى أن الجزائر قد استثمرت بشكل كبير في السنوات الأخيرة في تطوير البنى التحتية, لكن تحقيق رؤية شاملة و إيجاد سبل للتنسيق بين مختلف القطاعات يعتبر بالأمر الضروري لتحسين النتائج.

الكلمات المفتاحية: مؤسسة ناشئة؛ مرافقة؛ حاضنات؛ مسرعات؛ مشاتل المؤسسات.

تصنيف JEL: L26؛ 032؛ M13

* Auteur correspondant : Belghache Safia *, s.belghache@gmail.com

Introduction

Le succès mondial des startups est incontestable, leur rôle moteur dans la croissance économique étant avéré depuis des années. En générant de nouveaux métiers, en soumettant des solutions innovantes et en stimulant la concurrence, ces jeunes pousses sont devenues des acteurs de rigueur dans le domaine de l'innovation. L'Algérie, avisée de ce potentiel, s'est convenue sans restriction dans cette dynamique. Depuis un peu plus de quatre ans, le pays a établi une stratégie ambitieuse et une politique volontariste pour encourager les startups quant à leur création et progression, notamment en créant un ministère dédié, entre autres, aux startups, en lançant un fonds de financement spécifique et en amplifiant le réseau d'incubateurs universitaires. Ces actes visent à avantager l'émergence d'un nouvel environnement entrepreneurial caractérisé par l'innovation.

Ces mesures incitatives mises en place nous conduisent à nous intéresser à certaines d'entre elles, qui visent à accompagner la startup avant, pendant et après sa création, à savoir les incubateurs, les accélérateurs et les pépinières d'entreprises.

A travers cette recherche, nous visons à évaluer **l'apport des structures d'accompagnement (incubateurs, accélérateurs, pépinières d'entreprises) dans la création et la pérennisation des startups en Algérie.**

En vue de mieux saisir notre travail, une hypothèse de recherche s'érige :

Les structures d'accompagnement établies concourent significativement dans la création des startups en Algérie.

Travaux antérieurs : quelques travaux de recherche se rapprochant du nôtre, ont été consultés. Nous citerons à titre non exhaustif celui de Sabeha Harrar intitulé « écosystème d'accompagnement entrepreneurial en Algérie : état des lieux ». Paru en 2021, l'auteure a analysé toutes les structures d'accompagnement et de financement qui prennent part dans la création et le développement des startups et des PME, et propose un modèle d'écosystème entrepreneurial algérien. Il parvient à la conclusion, que malgré la multiplicité de ces structures, les résultats restent timides et sont insuffisants les comparant aux aspirations de l'Etat algérien.

Notre recherche s'inscrit dans le prolongement du travail sus cité, mais nous nous intéresserons uniquement aux structures d'accompagnement dédiées à la création et au développement des startups.

Méthodologie et objectifs :

Notre recherche est scindée en deux volets importants :

Le volet théorique qui inclura un rappel de définitions concernant la startup, l'incubateur, l'accélérateur ainsi que les pépinières d'entreprise, et le rôle de chacune de ces structures.

Le volet pratique qui présentera l'étude de cas de structures d'accompagnement algériennes en mettant en lumière le rôle qu'a joué chacune d'elles dans la création des startups. Cette partie est enrichie par une étude qualitative qui consiste en l'analyse de guide d'entretien effectué avec des responsables de quelques structures d'accompagnement de startups (responsables d'incubateurs universitaires, responsable à l'ANPT, responsable de l'accélérateur, responsable de la pépinière d'entreprise).

1) la startup et les structures d'accompagnement –revue de littérature:

1.1) la startup : définition et spécificités

Il n'y a pas d'accord universel sur ce qu'est une « startup », certains chercheurs adoptent une définition large la réduisant à une simple question de taille et de capital, tandis que d'autres la définissent comme étant des entreprises nouvellement créées, qui recourent spécialement à la technologie dans leur modèle d'affaires et qui sont en mesure de croître hâtivement. C'est d'ailleurs cette idée sur laquelle s'appuient les travaux de RIES (RIES, 2012) qui définit la startup comme une entreprise qui se distingue par la nouveauté et l'inventivité de son offre issues de la recherche scientifique, précisément des innovations technologiques, dont les conséquences de son introduction sur les marchés, de nature incertaine, sont impondérables, et qui requiert un investissement financier conséquent, que le porteur de projets ne détient pas. Steve BLANK propose à la startup une définition très efficace. Selon lui, la startup est une structure dynamique à la recherche d'un business model viable (reproductible à l'identique) et scalable (évolutif à grande échelle) (BLANK & DORF, 2012).

De ces définitions, nous arrivons à ressortir les caractéristiques spécifiques des startups qui les différencient des entreprises traditionnelles (BEKADDOUR, 2024):

- quant à l'incertitude : en tant que jeune entreprise, l'inexpérience de ses fondateurs en matière de gestion d'entreprise est reflétée par une organisation instable;
- quant à la dimension innovante : bien que l'idée de la startup émane d'une innovation technologique, cette dernière qui propose des produits innovants, s'oppose à une rude concurrence de la part des concurrents déjà établis qui offrent des solutions classiques, mais qui répondent à des besoins similaires ;
- quant au financement et au modèle d'affaires : la startup est confrontée à des difficultés liées aux financements, et ce, à cause de son modèle d'affaires imprécis au démarrage, ce qui dissuade les investisseurs potentiels.

Ajoutant à cela, le cycle de vie de la startup qui est distinct du cycle de vie de l'entreprise traditionnelle. La startup passe par les étapes suivantes (DUPE, 2024) :

-De l'idée au projet : de l'idée à la startup, le parcours entrepreneurial exige une réflexion approfondie sur le positionnement (quelle place veut-elle occuper sur le marché ?), le modèle économique (comment générer des profits et assurer la viabilité du projet ?), et le marketing (comment approcher la cible et se distinguer de la concurrence ?). Ces éléments clés sont nécessaires pour que le porteur de projet le rende réalisable.

- de la réflexion à la création : la concrétisation du projet en startup vient après avoir proposé le projet dans une version résumée. Jusque là, le porteur de projet optait initialement sur ses propres apports financiers. Désormais, il est contraint d'explorer d'autres soutiens financiers.

-l'amorçage : cette phase est capitale pour évaluer le potentiel commercial du produit que veut lancer la startup auprès d'un public réel et obtenir des retours précieux. Si le test est concluant, le lancement imminent peut être envisagé rapidement, soutenu par les résultats obtenus. Les investisseurs potentiels seront rassurés par les résultats probants du potentiel que présente le produit.

En cas d'échec, les retours des utilisateurs donnent matière à identifier les points à améliorer et d'ajuster le produit en conséquence. Un nouveau cycle de test est alors lancé pour constater l'efficacité des modifications apportées.

- le financement : le prototype connaît un succès et la phase de test est réussie, la startup est enfin prête à être lancée sur le marché. Cette nouvelle phase nécessite des investissements imposants pour couvrir les besoins en ressources matérielles et humaines. Pour financer cette croissance, les entrepreneurs ont le choix entre plusieurs options : le crowdfunding (Bessière et al, 2014), les business angels, ou dans certains cas les prêts bancaires.

Cependant, pour les futurs entrepreneurs, les incubateurs constituent souvent la solution la plus concordante. Ils offrent un accompagnement global, et un environnement qui favorise la croissance et la maturation de leur projet.

- le scaling ou l'accélération : cette phase aspire à élever la startup vers de nouveaux sommets en accélérant sa croissance. Pour y parvenir, il est fondamental de déployer une stratégie marketing agressive, agencer l'équipe et digitaliser les opérations.

Pour les jeunes entrepreneurs, il serait bénéfique pour eux, de s'orienter vers des accélérateurs afin de les encadrer dans cette démarche et leur permettre de faire passer leur startup d'une croissance modérée à une croissance exponentielle.

-la phase finale dans le cycle de vie de la startup :

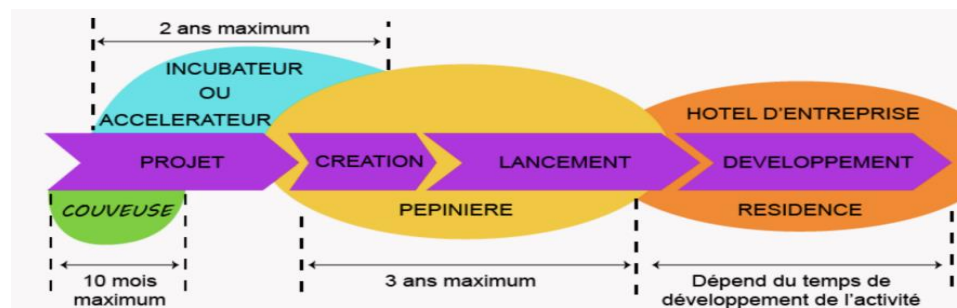
Le parcours d'une startup est rarement linéaire. Après une croissance fulgurante, plusieurs trajectoires se dessinent :

- le rachat : un aboutissement courant qui est souvent synonyme d'intégration dans un écosystème plus large ;
- la conversion en scale up : la startup devient une entreprise plus mature, de taille à viser une croissance importante. Pour y parvenir, elle est en charge d'attirer de nouveaux financements et se présenter sur de nouveaux marchés. Cette montée en puissance est une étape décisive. C'est à ce moment là que l'entreprise démontre qu'elle a réussi à relever le défi.
- L'échec: c'est un scénario fréquent, qui marque la fin de l'aventure entrepreneuriale.

La startup pourrait éviter l'arrêt de l'activité en s'appuyant sur l'assistance des pépinières d'entreprises.

Ces différentes étapes du cycle de vie de la startup soulignent l'intérêt de recourir aux structures d'accompagnement, si la startup veut minimiser le risque d'échec.

Schéma numéro (01) : les différentes structures d'accompagnement



Source : yasmine, Seladji, l'accompagnement à la création de la startup, 2021

1.2) Les structures d'accompagnement des startups

Le schéma précédent appuie les points relayés dans le cycle de vie de la startup et illustre la valeur des structures d'accompagnement dans chacune des étapes de création de cette entreprise innovante. Dans cette partie, nous allons nous pencher sur trois de ces structures, soit, les incubateurs, les accélérateurs et les pépinières d'entreprise.

1.2.1) L'incubateur

Plusieurs études ont été menées, aboutissant à plusieurs définitions souvent complémentaires. Nous soulignons celle d'Albert et Gaynor (2001) qui mettent en avant ce que les incubateurs apportent aux jeunes entrepreneurs en termes d'espaces de travail équipés, de services de secrétariat, de mise en réseau et de soutien durant les étapes critiques de la conception de la startup. Aernoudt (2004) propose une vision plus complète de l'incubateur que celle de Albert et Gaynor. Il précise que l'incubateur doit apporter un accompagnement stratégique qui va de la simple gestion administrative et financière, au conseil et à l'accès aux réseaux.

Le paysage des incubateurs est en évolution, et dépend de (Benai, Bouchair, 2020):

- leur statut juridique : publics ou privés, ils sont portés par des collectivités territoriales, des entreprises ou des institutions financières ;

- leur spécialisation : spécialisés ou généralistes, ils répondent à des besoins spécifiques dans des domaines particuliers tels que la technologie ou l'environnement;

- leur ambition : les missions des incubateurs sont multiples et complémentaires: l'innovation ouverte et le transfert de technologies entre les grands groupes et les startups (incubateurs industriels), valoriser les résultats de la recherche scientifique(incubateurs technologiques), encourager le développement économique d'un territoire en soutenant les entreprises locales (incubateurs locaux), accélérer la croissance des entreprises en les mettant en contact avec des réseaux internationaux et à des financements (incubateurs internationaux), et aussi valoriser les résultats de la recherche universitaire (incubateurs universitaires).

1.2.2) L'accélérateur

L'accélérateur d'entreprise est une structure qui se concentre sur les projets ayant déjà franchi le stade de l'incubation ; et qui disposent d'un prototype de produits afin de leur offrir un accompagnement sur mesure et leur fournir une gamme de services plus étudiée que ce que propose l'incubateur (Fetni, 2023).

Bien qu'il n'existe pas un accord sur la terminologie, la plupart de nos lectures s'accordent à dire que les incubateurs interviennent en amont des accélérateurs, généralement à un stade plus précoce du développement de la startup, (commission européenne). Le tableau suivant passe en revue clairement cette distinction.

Tableau Numéro (01) : différence entre incubateurs et accélérateurs

Critères de comparaison	Accélérateur	Incubateur
durée	limitée	pouvant approcher deux ans
Regroupement d'entreprises	Existant	Non existant
Critères de sélection	Très sélectif	Peu sélectif
mentorat	Intense	Minimal
stade d'intervention	Projet mature ou début de l'activité	De l'idée à la création de la startup
services fournis	-précipiter la croissance - accès au financement -ouverture à l'international	- hébergement -business model Coaching et formation - conseil juridique

Source : adapté de Belkhir, K, Ati, L, 2024

Il est certain que les incubateurs insistent sur la création d'une base solide pour l'entreprise, sur le long terme, en offrant un environnement propice à la maturation des projets, tandis que les accélérateurs privilégient de travailler sur la croissance de l'entreprise ainsi que la conquête de nouveaux marchés. Le niveau de maturité en est un facteur de choix. Il est à préciser que la startup peut bénéficier des deux programmes d'accompagnement à la fois, dans des phases distinctes de son évolution (Dalia, 2017).

1.2.3) Les pépinières d'entreprises

La vocation des pépinières est d'aider les petites entreprises à les rendre pérennes en leur permettant de bien se développer à leurs débuts. Pour ce faire, elles mettent à leur disposition des programmes de coaching personnalisés avec des experts, dans des espaces collaboratifs de travail (Hackett et al, 2004). Les entreprises hébergées bénéficient d'échanges et de collaboration grâce au réseau de partenaires et d'experts qui leur permettent d'assurer leur activité et de maximiser leurs chances de succès ; l'objectif étant de réduire les risques inhérents aux premières années de leur existence tout en favorisant leur introduction dans le monde managérial.

Les pépinières sont souvent soutenues par des organismes publics (des chambres de commerce ou des collectivités locales), et elles jouent un rôle clé dans le développement économique territorial en stimulant l'innovation et la création d'emplois.

Il est toutefois utile de noter que dans la revue de littérature française, l'emploi du terme « incubateur » désigne la structure d'accompagnement du porteur de projet, tandis que l'emploi du terme « pépinière » désigne la structure d'accompagnement aux entreprises après leur création, tandis que dans la revue de littérature anglo saxonne, le terme « incubator » désigne en même temps les incubateurs et les pépinières (Chabaud et al, 2010).

2) les structures d'accompagnement des startups en Algérie

En Algérie, les structures d'accompagnement ont connu leur expansion tardivement par rapport à d'autres pays, elles sont nées à partir des années 2010 et avaient pour mission majeure de promouvoir les PME. Ce n'est qu'à partir des années 2020, que les structures d'accompagnement dédiées aux startups ont vu leur nombre proliférer, encouragées par la prise de mesures d'ordre juridique et institutionnel.

Le but de cette partie est d'essayer d'approcher la réalité des structures d'accompagnement des startups en Algérie.

2.1) les incubateurs en Algérie

2.1.1) les incubateurs universitaires

Plusieurs types d'incubateurs sont actifs, chacun dans son domaine. Actuellement, l'université occupe une place essentielle dans la promotion de l'entrepreneuriat, notamment depuis la création du double diplôme « un diplôme, une startup » et « un diplôme un brevet d'invention », plusieurs incubateurs universitaires ont été installés à travers les universités du territoire national. A cet effet, le droit algérien définit l'incubateur universitaire en tant que « structure d'accueil et d'accompagnement d'un projet innovant ayant un lien direct avec la recherche, aide le porteur de projet à formaliser son idée et à valider sa faisabilité à long terme » (décret exécutif N° 12-293 du 21 juillet 2012).

Le décret exécutif N° 12-293 du 21 juillet 2012 définit les services qu'un incubateur universitaire offre au porteur de projet :

- l'hébergement : lieu de travail adapté pour le porteur de projet, équipé de ressources matérielles nécessaires ;
- formations et coaching dispensés par des experts, avantageant la maturation des projets incubés ;
- accès au réseau de partenaires économiques que l'incubateur universitaire développe en incluant les acteurs locaux, régionaux et nationaux ;
- appui institutionnel : l'incubateur universitaire accompagne l'incubé dans ses relations avec les institutions (telles que l'INAPI) au niveau national.

L'Algérie occupe actuellement le premier rang au niveau des pays arabes, en terme d'incubateurs universitaires, soit 117 incubateurs publics et un incubateur numérique, au niveau desquels plus de 11000 projets innovants ont été enregistrés et 1380 demandes de brevets d'invention ont été déposées auprès de l'INAPI (commission nationale d'accompagnement de l'innovation et des incubateurs universitaires, 2024).

Afin d'approcher davantage la réalité des incubateurs universitaires, nous avons effectué une étude qualitative qui consiste en l'entretien avec les responsables de ces structures, à savoir l'incubateur de l'école nationale supérieure de management (ENSM), l'incubateur de l'école des hautes études commerciales (EHEC), l'incubateur de l'école supérieure de gestion et de l'économie numérique (ESGEN).

Quatre axes ont été abordés :

- axe numéro1 : présentation de la structure (création, missions et valeurs, cible ;
- axe numéro2 : l'incubation (services fournis, modalité d'accompagnement, partenariat) ;
- axe numéro3 : impact et évaluation (impact de l'incubation sur la création de startups, évaluation du programme de l'incubation, améliorations souhaitées) ;
- axe numéro4 : enjeux et perspectives (enjeux auxquels font face les incubateurs universitaires, propositions d'amélioration des conditions d'accompagnement pour les années à venir).

Nous allons reprendre en ce qui suit les principaux éléments traités lors de l'entretien.

Quant à l'axe numéro1 : bien que les trois incubateurs aient été récemment créés (en 2022), des résultats intéressants ont pu être réalisés. L'incubateur de l'ESGEN, déjà labellisé, accompagne 24 projets innovants, dont 8 détiennent le label « projet innovant ». L'incubateur de l'EHEC est à sa deuxième promotion avec 24 projets soutenus, deux startups créées en cours de labellisation startup, et d'autres projets sont déjà sélectionnés pour l'année 2025 : 15 projets dans le cadre de la décision ministérielle N°1275, 60 candidats dans le cadre de l'INNOVTECH challenge, avec un partenariat avec 10 entreprises dans le cadre de l'open innovation.

Analyse : malgré la récente création de ces incubateurs, les chiffres réalisés témoignent d'un dynamisme important et d'une implication des étudiants concrétisée par leur engouement vers les structures d'accompagnement universitaires afin de valoriser la recherche universitaire.

Quant à l'axe numéro2 :

Les trois incubateurs proposent des formations, du coaching et la mise en réseau des incubés sur une période de 24mois. L'incubateur de EHEC assure également la post incubation. Concernant les partenariats, et le bénéfice qu'en tirent les startups (ou incubés), les informations sont fournies dans le tableau suivant

Tableau N° (02) synthèse de réponses l'axe N°2

incubateurs	Partenariat	Bénéfices pour les startups
Incubateur ENSM	Startups et autres	Formation, suivi, financement
Incubateur EHEC	ANVREDET, experts externes, enseignants, partenaires de service (ONDA, INAPI)	Prestations de service, conseil, analyse, financement
Incubateur ESGEN	Entreprises et universités	Formation, accompagnement personnalisé, mise en réseau, espace de travail

Source : réalisé par le chercheur à partir des entretiens effectués.

Analyse : les incubateurs ont la possibilité de collaborer avec différents partenaires, surtout ceux qui peuvent apporter une expertise technique (ONDA, INAPI...). Les startups ou les porteurs de projets profiteront- en plus de l'accompagnement en conseil et formation- de l'expertise spécialisée qui leur offrent l'accès à des compétences spécifiques, et de l'accès à des réseaux d'entreprises et d'investisseurs qui favoriseront leur développement.

Quant à l'axe numéro3 : impact, évaluation des programmes de l'incubation et améliorations futures

L'objectif de cet axe est d'identifier les indicateurs d'évaluation sur lesquels s'appuient les incubateurs, ainsi que les actions d'amélioration envisagées.

Tableau N°03 indicateurs d'évaluation et actions d'amélioration

Incubateurs	Indicateurs d'activité	Indicateurs de performance	Actions d'améliorations envisagées
ENSM	Nombre de formés Nombre de nouveaux projets Durée moyenne d'incubation	Nombre de startups créées Vitesse de croissance Pérennité	Suivi post prototypage Domiciliation Production
EHEC	Nombre de labels projet innovant Nombre de startups créées	Nombre de label projet innovant Nombre de startups créées	Financement Développement de prototypage Coaching personnalisé
ESGEN	Nombre de labels projet innovant	Nombre de label projet innovant	Accompagnement des projets Gestion de l'incubateur

Source : réalisé par le chercheur à partir de l'analyse des entretiens effectués

Analyse : les trois incubateurs s'intéressent aux indicateurs d'activité et indicateurs de performance quantitatifs relatifs au nombre de labels obtenus dans la section projet innovant, et le nombre de startups ayant abouti à la création.

Par contre, les actions d'amélioration envisagées sont différentes d'un incubateur à un autre. Le premier incubateur souhaite développer la phase de la post incubation et accompagner la startup même dans le processus de production. Le second incubateur cherche à accompagner le porteur de projet davantage dans la phase de prototypage qui nécessite beaucoup de moyens technique et financiers, d'où l'intérêt à vouloir gérer le financement des projets. Le troisième incubateur souhaite, en plus d'un meilleur accompagnement des projets, développer une meilleure gestion de l'incubateur.

Quant à l'axe numéro4 (enjeux et perspectives), les répondants ont mis en avant plusieurs enjeux auxquels ils font face :

- les incubateurs risquent de voir leurs actions s'amenuiser à la simple prestation de service, perdant ainsi le vrai rôle qui est d'accompagner le porteur de projet innovant à créer sa startup ;
- les incubateurs pensent à l'autonomie financière pour concrétiser les perspectives citées ci-dessus;
- les incubateurs voient qu'il est nécessaire d'impliquer davantage les entreprises économiques dans le processus d'incubation dans le cadre de l'open innovation.

Concernant l'évolution du paysage de l'incubation au sein des universités, les répondants ont insisté sur les points suivants :

- une autonomie financière primordiale : l'incubateur de l'EHEC souhaite bénéficier d'une autonomie financière en s'appuyant entre autres sur les revenus générés par les startups qu'il a accompagné ;
- une collaboration avec le tissu économique essentielle : l'incubateur de l'ESGEN soulève l'importance de l'intégration des entreprises économiques dans le processus d'incubation afin de créer une synergie qui permettra de maximiser l'impact de l'accompagnement offert par l'incubateur universitaire ;

- l'incubateur de l'ENSM voit que « l'un des plus grands défis des incubateurs est de pérenniser leur réussite à long terme et de trouver des ressources et des partenaires pour assurer le suivi des meilleures startups ».

Concernant la collaboration avec les autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial, les répondants soulèvent l'intérêt de collaborer avec :

- les entreprises économiques soit pour un accompagnement conjoint des projets (incubateur de l'ESGEN et de l'EHEC), soit pour développer des programmes d'open innovation (incubateur de l'ENSM);
- les investisseurs afin de diversifier les sources de financement et y faciliter l'accès (incubateur de l'ENSM);
- les universités dans le but de favoriser l'échange en matière de recherche et développement (incubateur de l'ENSM);
- les autres incubateurs pour créer des réseaux de collaboration.

Analyse : nous remarquons, d'après les réponses fournies par les répondants, que ces derniers souhaitent voir les incubateurs universitaires diversifier leurs offres et ne pas se limiter à la mise à disposition des incubés, des espaces de travail et des formations. L'aspect financier a également été cité, en bénéficiant de revenus générés par les startups qui sont nées dans ces incubateurs. L'implication des entreprises économiques a été fortement recommandée, dans le cadre de l'open innovation. Il y aura possibilité d'orienter les startups à résoudre les problèmes que rencontrent ces entreprises au niveau de ses différents processus, d'une façon innovante.

2.1.2) les incubateurs technologiques

Pour améliorer l'efficacité des incubateurs d'entreprises dans l'accompagnement des startups, et face au succès des incubateurs technologiques dans la réussite de l'entrepreneuriat innovant, l'Algérie a mis en place une stratégie nationale visant à renforcer l'impact de ces incubateurs technologiques et à promouvoir la culture entrepreneuriale.

Dans le cadre du programme « Algérie électronique », une stratégie nationale a été mise en place pour soutenir les incubateurs technologiques, avec la création de plusieurs d'entre eux à travers le pays, tels que l'incubateur technologique de Ouargla en 2012, celui d'Oran en 2013, et l'incubateur universitaire de Batna la même année (Mansouri, 2019).

Leur objectif primordial est de favoriser l'émergence de projets créatifs dans les technologies de l'information et de la communication. Fruit d'un partenariat avec l'ANPT, l'incubateur de l'université Haj Lakhdar de batna, lancé en Mai 2013, était considéré comme le pionnier dans son domaine à l'université. Cet incubateur reflète une dynamique de collaboration entre plusieurs organismes publics, témoignant d'une forte détermination politique concernant ce domaine.

Ceci étant, le techno parc, géré par l'ANPT qui a été fondée en 2004, est l'incubateur technologique le plus reconnu pour son expertise. Rappelons que l'ANPT est le principal organisme public qui contribue sérieusement à la structuration de l'écosystème numérique national (ANPT, 2024).

L'ANPT, fixant et pilotant la stratégie nationale pour les parcs technologiques, cherche à stimuler l'innovation grâce à un écosystème dynamique, diffuser les technologies et favoriser l'émergence des startups, moyennant d'un réseau de 07 techno parcs/incubateurs (sidi abdellah, Oran, Bordj Bouarerij), accompagnant un nombre de projets innovants et d'entreprises innovantes dépassant les 700, davantage d'une quarantaine d'entreprises bénéficiant de location de ses espaces, et des centaines d'évènements organisés (ANPT, 2024).

En tant que structure d'incubation, le techno parc, sis à Sidi Abdallah, a pour mission de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises dans le secteur des TIC, en les accompagnant dans toutes les étapes de développement de leurs projets. Les prestations proposées sont (ANPT, 2024) :

- organiser des événements et offrir aux acteurs concernés des possibilités d'hébergement et des espaces de coworking;
- incuber en offrant un accompagnement gratuit de quatre ans aux porteurs de projets et startups dans le domaine des TIC;
- proposer des programmes de formation personnalisés. Ces formations couvrent des aspects techniques et des aspects managériaux.

Le tableau suivant récapitule le nombre de porteurs de projets et de startups créés durant les cinq dernières années (2019-2023)

Tableau numéro (04) : nombre de porteurs de projets et startups

	2019	2020	2021	2022	2023	Total de (2010- 2023)
Nb. candidats	90	105	500	280	150	1031
Projet en phase1	40	47	26	24	23	352
Projet en phase 2	25	32	14	20	16	190
startup	9	9	10	11	11	82

Source : ANPT 2024

Nous remarquons que le nombre de startups créées est presque constant durant ces cinq dernières années, mais le comparant à la période 2010- 2016 (autour de cinq startups créées), le nombre actuel des startups créées a nettement évolué, ce qui reflète certainement une meilleure maitrise du processus d'accompagnement, et une prise de conscience des jeunes porteurs de projets innovants de du rôle de l'incubateur technologique.

Le tableau suivant récapitule le nombre de formations dispensées par le cyber parc durant les cinq dernières années.

Tableau numéro (05) : nombre de formations dispensées de 2019 à 2013

année	Nbr. Formation	durée.jours	Nbr. Participants
2019	45	165	692
2020	21	82	253
2021	18	57	179
2022	09	55	105
2023	14	100	165

Source : ANPT, 2024.

La lecture du tableau nous enseigne que le nombre de formations fourni durant la période 2020-2022 a connu une régression, certainement dûe la crise sanitaire du covid 19. L'année 2023, connaît une augmentation du nombre des formations dispensées au sein du cyberparc.

2.1.3) les incubateurs privés

En Algérie, les incubateurs privés apportent une dimension complémentaire dans le développement de l'écosystème entrepreneurial. Ils offrent un soutien aux jeunes porteurs de projet à travers les différents services personnalisés qu'ils proposent. Contrairement aux incubateurs publics, souvent plus institutionnels, les incubateurs privés se distinguent par leur

agilité et leur capacité à adapter leurs services aux besoins spécifiques des futurs entrepreneurs.

Etant disséminés sur tout le territoire national, la plateforme stratup.dz dénombre une quarantaine d'incubateurs privés, comme par exemple : valkyrie fiduciaire (Oran), Alstrato (Boumerdes), in hub (Alger), incubateur technologique (Batna) (<https://startup.dz>, 2024).

2.2) Les accélérateurs en Algérie

Etant sous l'égide du ministère de l'économie de la connaissance, de la startup et de la micro entreprise, Algeria Venture est un accélérateur public offrant un accompagnement sur mesure, des programmes d'innovation ouverte et un accès à un réseau d'experts. L'accélérateur accompagne les startups à fort potentiel dans leur développement et leur croissance à l'international (<http://aventure.dz>).

En s'associant à Google for startups, Algeria Venture propose un programme d'accélération de trois mois, axé sur l'innovation technologique. Les startups sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, d'un accès à des technologies de pointe, et à un réseau d'experts pour développer des solutions disruptives.

Pour ce faire, des critères d'éligibilité ont été fixés (Aventure.dz, 2024) :

- détenir un label startup délivré par le ministère de l'économie de la connaissance, des startups et de la micro entreprise ;
- présenter un modèle d'affaires innovant avec un fort potentiel de croissance et d'impact ;
- disposer d'une équipe forte, dotée d'un avantage technologique et d'une viabilité financière.

Ce programme d'accélération a démarré en février 2024.

En plus du programme d'accélération, et face à l'évolution rapide du paysage entrepreneurial, A-venture propose un programme de renforcement des capacités destinés aux responsables des incubateurs, afin de les aider à acquérir les dernières pratiques en matière d'accompagnement des startups et à s'adapter aux nouveaux enjeux. L'objectif principal est de les doter de compétences nécessaires pour créer des environnements d'incubation toujours plus performants.

Conscient du rôle des accélérateurs dans le développement des startups, A-venture a lancé un projet pour combler ce vide stratégique, en multipliant les sites d'accélération, et créer un réseau cohérent qui permettra d'accompagner un plus grand nombre de startups à travers le pays.

Pour enrichir les informations fournies, nous avons réalisé un entretien avec un cadre à Algeria Venture qui a porté sur les mêmes axes de l'entretien réalisé avec les incubateurs universitaires.

Concernant l'axe numéro1 et l'axe numéro2 portant respectivement sur la présentation de la structure et le programme de l'accélération : Selon l'entretien effectué avec l'un des cadres de Algeria Venture, en plus des programmes d'accélération gratuits dont bénéficient les startups labellisées (6^e programme d'accélération lancé), et les programmes gratuits de capacités building dont bénéficient les incubateurs (universitaires ou privés), Algeria Venture propose d'autres services à tarification symbolique tel que la domiciliation, la location d'un studio équipé, le développement de partenariats avec les entreprises nationales et internationales dans le cadre de l'open innovation. Selon la responsable de Algeria Venture, l'objectif de la structure est, en plus de l'accélération, de donner de la visibilité aux startups algériennes à l'étranger à travers leur participation à des événements importants, et leur permettre de découvrir d'autres écosystèmes innovants performants. Telle est la raison de l'exécution du programme ASEP (Algerian startup expedition program) qui vise à autonomiser 450 startups algériennes, en les exposant à des écosystèmes de rang mondial (Chine, Corée du sud, Etats unis). D'une durée de 15 jours, les participants apprendront les meilleures pratiques en matières d'entrepreneuriat et d'innovation, participeront à des réunions d'experts, profiteront de réseaux à l'international, ce qui permettra d'accélérer leur croissance.

Concernant l'axe Numéro 3portant sur l'impact et l'évaluation : vu le jeune âge de la structure, il serait tôt d'appréhender l'impact que joue Algeria Venture dans le domaine de l'accélération ;

Concernant l'axe numéro4 enjeux et perspectives : trois points ont été mis en lumière:

- démarrer le programme de l'accélération à partir de la phase où le projet innovant arrive à maturité ;
- encourager l'expansion des startups algériennes à l'international ;
- faciliter l'installation en Algérie, des startups créées par des Algériens à l'étranger.

2.3) Les pépinières d'entreprises en Algérie

Statistiquement, 80% des jeunes entreprises échouent. Cependant, lorsque celles-ci sont accompagnées par une pépinière d'entreprises, la tendance est inversée leur offrant jusqu'à 80% de chances de succès (Harrar, 2021).

En Algérie, l'une des pépinières d'entreprises est celle gérée par l'Agence Nationale de la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Innovation ADPMEPI. Organisme créé en vertu du décret exécutif N°18-170 du 26 juin 2018, modifié et complété par le décret exécutif N° 25-331 du 22 Novembre 2020, elle met en application les dispositifs politiques relatifs à l'émergence des PME, en collaboration avec les différents acteurs visés. Elle dispose d'un réseau de structures locales.

Les pépinières d'entreprise sont organisées et dotées de moyens qui accordent un ensemble de services destinés à accompagner les jeunes entreprises dans leur développement initial, nous citons à titre d'exemple des moyens matériels (espaces de coworking), humains (consultants, partenaires économiques), financier et technique (Bensalah et al, 2009). Les principales missions des pépinières d'entreprises sont de :

- réduire les risques entrepreneuriaux en facilitant aux jeunes entrepreneurs, l'accès aux services proposés;
- détecter les projets les plus prometteurs ;
- activer la croissance des entreprises en mettant à leur profit des solutions adaptées aux problèmes rencontrés par ces dernières, notamment celles caractérisées par un fort potentiel d'innovation ;
- créer un écosystème entrepreneurial, en mettant en réseau les entrepreneurs avec des investisseurs potentiels.

Afin de mieux appréhender le rôle que joue la pépinière e l'ADPEMPI dans l'écosystème entrepreneurial, un entretien a été effectué avec le responsable de l'ADPMEPI. Les résultats de l'entretien sont comme suit :

Axe numéro1 présentation de la structure : notre interlocuteur revient à la période d'avant 2018, où les pépinières et les centres d'appui avaient des statuts distincts, les pépinières avaient une plus grande autonomie financière, tandis que les centres d'appui dépendaient d'un financement annuel de l'ANDPME consacré à leurs dépenses d'activités, mais aussi à faire appel aux formateurs pour initier ceux portant un projet aux règles de

gestion . La réforme de 2018 a induit au regroupement des deux structures sous l'égide de l'ADPMEPI, et une perte d'autonomie financière pour les anciennes pépinières les plaçant dans la même situation financière que les centres d'appui

Axe numéro2 le programme d'accompagnement : l'évolution des PME ou des startups accompagnées s'effectue grâce à des fiches de suivi. La pépinière travaille en partenariat avec plusieurs structures tant sur le niveau national (INAPI, NESDA, ANGEM, CACI) qu'international (GIZ). L'objectif est d'assurer la formation aux entreprises prises en charge par la pépinière, ainsi que leur procurer un financement.

Axe numéro3 : impact du programme et évaluation

Les programmes proposés par la pépinière contribuent au développement et à la croissance des entreprises prises en charge. L'évaluation se fait grâce à des indicateurs d'activité (sensibilisation à l'entrepreneuriat, mise en place de partenariat avec d'autres organismes), et des indicateurs de performance, tels que le nombre de startups créées, levée de fonds, vitesse de croissance des entreprises créées.

Axe numéro4 : enjeux et perspectives parmi les enjeux cités par le répondant est l'accès aux structures de soutien financier.

Quant aux perspectives, la formation des cadres de l'ADPMEPI devient une urgence pour renforcer le suivi des porteurs de projets, ainsi que la numérisation de l'information qui facilitera l'opération de suivi et l'obtention d'indicateurs de mesure fiables.

Discussion

A travers les informations exposées ci-dessus, nous remarquons que l'accompagnement des startups en Algérie a connu une avancée conséquente ces dernières années (à partir de 2020), grâce aux initiatives du gouvernement algérien qui a bousculé l'émergence d'écosystèmes dédiés à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Diverses initiatives, tant publiques que privées, avaient pour intérêt d'encourager ces jeunes entreprises via des incubateurs, des accélérateurs et des pépinières d'entreprises.

- Concernant les incubateurs technologiques : grâce à l'ANPT, son techno parc est devenu un pôle d'excellence pour les TIC en Algérie. En rassemblant les acteurs de l'écosystème du domaine en question, ce parc a permis la création d'emplois et le développement économique. Il a ouvert la

voie à l'échange entre experts et entreprises évoluant dans le même domaine d'intérêt, à travers le partage d'espaces communs. Les chiffres réalisés pourraient s'améliorer avec la finalisation de la construction du cyber parc d'Oran et la remise en marche du cyber parc de bourj bouarrerij.

- Concernant les incubateurs universitaires : ces derniers affichent une dynamique excellente et des résultats très satisfaisants, surtout depuis l'adoption du diplôme «un diplôme une startup» en relation avec l'application de l'arrêté ministériel N° 1275 du 27 Septembre 2022, suivie par la multiplication d'incubateurs au niveau de plusieurs universités à travers le pays. Ceci dit, ces incubateurs souhaitent proposer une offre intégrale, allant de la formation jusqu'à la possibilité de financer les startups, et assurer leur suivi, et ne pas se contenter d'être un prestataire de services.

Les incubateurs universitaires insistent également sur la participation active des entreprises économiques dans le processus d'incubation, et ouvrir leurs portes aux futurs startups dans le cadre de l'open innovation.

Il est à noter que la notion de « mentorat » était absente lors des entretiens effectués avec les responsables d'incubateurs universitaires, alors que leur présence apporterait un résultat significatif en matière de conseil personnalisé.

- concernant les accélérateurs: l'expérience de A-venture est encore novice, l'absence de statistiques concernant les résultats escomptés ne nous empêche pas de noter la volonté ressentie en matière de renforcement de l'écosystème entrepreneurial innovant, notamment grâce aux programmes établis qui cherchent à promouvoir la startup algérienne à l'étranger, et à veiller à bénéficier de l'expérience d'écosystèmes d'entrepreneuriat matures. La visibilité de la startup au niveau national et international est en la faveur de sa scalabilité.

La vision de A-venture (horizon 2026) serait de pouvoir jouer le vrai rôle de l'accélérateur et pouvoir accompagner le futur entrepreneur, ayant atteint un stade avancé dans la maturation de son projet, dans la création de sa startup.

- concernant les pépinières d'entreprises: les pépinières, dont l'offre se rapproche à celle des incubateurs, sont opposées à plusieurs défis : un financement limité qui rend timide la dispense de formations intéressantes aux publics concernés et une dispersion géographique qui manque à leur

efficacité. Pour y faire face, il est nécessaire d'augmenter les budgets des pépinières, de les implanter dans des zones à fort potentiel économique, de revoir les compétences de leurs équipes de formation et de veiller à une meilleure coordination avec les autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Il est également conseillé de différencier son offre afin de fournir un service complémentaire à celui des incubateurs.

Malgré ces efforts, les startups algériennes doivent encore gérer d'autres soucis tels que ceux relatifs à la complexité administrative.

Conclusion

Après avoir revu le fonctionnement et les résultats réalisés par les structures d'accompagnement des startups à savoir les incubateurs, les accélérateurs et les pépinières d'entreprises, nous pouvons conclure, à travers cette recherche, qu'une dynamique en plein développement est à noter, mais également des défis à relever. Cette dynamique est la résultante d'une volonté politique -visant à encourager l'innovation et à diversifier l'économie algérienne, encore dépendante des hydrocarbures- qui se traduit, entre autres, par la création d'un ministère de l'économie de la connaissance, de la startup et des micro entreprises, qui prend en charge l'incubation, la création de la startup et son financement à travers un fonds dédié pour cette dernière, de l'engagement du ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans la multiplication d'incubateurs universitaires à travers les universités du territoire national, grâce à l'application du mécanisme «un diplôme- une startup » et « un diplôme- un brevet d'invention », la constitution d'une commission nationale en charge de la promotion de l'innovation qui collabore avec les autres structures ministérielles concernées.

Cependant, des obstacles limitent leur efficacité. A commencer par un problème de coordination entre ces différentes structures : ce point est imminent car l'analyse de ces structures donne l'impression qu'il y a confusion ou chevauchement quant aux missions auxquelles doivent faire face chacune d'elles, ajouté à cela un manque de passerelles entre ces structures qui sont censées être complémentaires ; ainsi qu'une disparité régionale importante d'un côté, et de l'autre côté, une concentration des infrastructures dans les grandes villes.

Bien que les structures d'accompagnement aient accompli des progrès appréciables ces dernières années, une approche plus intégrée et une diversification des modèles d'accompagnement sont à recommander, ainsi

que le respect de la spécialisation telle qu'elle est proposée en théorie est souhaité afin d'assurer une croissance durable des startups. **Ces résultats nous amènent à confirmer partiellement l'hypothèse émise.**

Nous tenons à préciser que notre étude s'est concentrée davantage sur l'analyse des structures d'accompagnement sélectionnées, à l'aide d'une étude qualitative via des entretiens effectués auprès des responsables de ces structures. C'est pourquoi ce travail mériterait d'être enrichi par d'autres études qui adopteraient une démarche quantitative dans laquelle un large type de structures pourrait être concerné.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) AERNOUDT, R, incubators: tool for entrepreneurship, small business economics, volume 23, N° 2; P127-135
- 2) ALBERT, P, GAYNOR, L, (2001), incubators: growing up moving out: a review of litterature, CERAM Sophia Antipolis, Nice, p53
- 3) BEKADDOUR, (2020), Aicha, startup et écosystème d'accompagnement en Algérie, annales de l'université de Bechar en sciences économiques, volume 07/N° 03, p534
- 4) BELHKIR, Kenza, ATI, Lamia, (2024), réalité des accélérateurs business en Algérie, revue des recherches économiques et financières, volume 11, p855, 856
- 5) BENSALAH, Amira et al, (2009), l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes technologiques : une première approche de l'efficacité des pépinières tunisiennes, in XVIIIème conférence internationale de management stratégique de l'AIMS, p6
- 6) BESSIERE, Véronique, Stéphanie, Eric, (2014), le financement par crowdfunding : quelle spécificité pour l'évaluation des entreprises ?, revue française de gestion, N°242, p156
- 7) BLANK, S., DORF;B, (2012) , the startup owner's manual, the step by step guide for building a great company, pescadero, CA, USA, K&S ranch press;
- 8) CHABAUD, Didier et al, (2010), l'accompagnement entrepreneurial ou l'émergence d'un nouveau champ de recherche, gestion 2000, vol27, N°3, pp15-24
- 9) DALIA, A.M cité dans BELHKIR, Kenza, ATI, Lamia, (2024), réalité des accélérateurs business en Algérie, revue des recherches économiques et financières, volume 11, p855, 856
- 10) DUPE, Julien dans <https://infonet.fr/guide/cycle-de-vie-de-l-entreprise/cycle-de-vie-start-up/> consulté le 10/01/2024

- 11) FETNI, S, startups and business accelerators in Algeria, financing and marketing. Valahian journal of economics studies, p23
- 12) HACKETT S.M, DILTS, D.M, (2004), a systematic review of business incubation recherche, journal of technology transfert, V29, pp 55-82,
- 13) HARRAR, Sabeha, (2021), écosystème d'accompagnement entrepreneurial en Algérie : état des lieux, revue abaad iktissadia, vol11, N°01, p400
- 14) MANSOURI, Mouna, BOUASSIDA, reda younes, (2019), les incubateurs comme mécanisme d'accompagnement des petites et moyennes entreprises, revue économie, finance et entrepreneuriat, volume 4, N° 01, p226
- 15) RIES, Eric, (2012), lean start up, Pearson, Montréal, 2012
- 16) مصطفى بناي، لويذة بوشعير، فاتح مرزوق، مساهمة حاضنات الأعمال في ترقية الأنشطة المقاولاتية (2020) ص 358، في الجزائر، مجلة دراسات في الاقتصاد و التجارة و المالية، المجلد 7، العدد 1، الجزائر
- 17) Décret exécutif No12-293 du 2Ramadhan 1433correspondant au 21 Juillet 2012 fixant les missions, l'organisation, et le fonctionnement des services communs de recherche scientifique et technologique
- 18) arrêté ministériel N°1275 du 27 Septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une startup »
- 19) commission européenne in <http://research-and-innovation.ec.europa.eu> consulté le 15/08/2024
- 20) <https://Startup.dz> consulté le 07/08/2024
- 21) <https://Aventure.dz> consulté le 08/08/2024.